

## Annexe aux conditions particulières

Les services suivants sont pris en charge par la MNT au titre de la convention de participation.

### PRÉVENTION / Programme 2 : Le retour à l'emploi des personnes atteintes d'une maladie chronique

Pour accompagner le Centre de Gestion sur le retour à l'emploi des personnes atteintes d'une maladie chronique, la MNT propose :

- Une conférence de sensibilisation d'une demi-journée des élus et des décideurs (20 participants au maximum) ;
- Une formation d'une demi-journée des managers de proximité (15 participants au maximum).

#### **a) Conférence de sensibilisation des élus et des décideurs (20 personnes maximum)**

D'une durée de 2 à 3h, cette sensibilisation permettra d'améliorer ses connaissances en matière de maladie chronique et de ses impacts dans le cadre du parcours professionnel d'un agent. Elle permettra aussi de travailler sur les représentations et de faire émerger une prise de conscience chez les décideurs.

#### **b) Formation des managers de proximité (15 personnes)**

D'une durée d'une demi-journée, cette formation permettra de donner des outils spécifiques à la Fonction Publique Territoriale aux managers de proximité pour les aider à accompagner leurs agents touchés par une maladie chronique dans le cadre de leur vie professionnelle, avec mise à disposition de fiches de bonnes pratiques (droits statutaires, dispositifs de maintien dans l'emploi, handicap, représentations, ressources à solliciter...).

A l'issue de ces formation/sensibilisation, le guide « Maladies Chroniques et Emploi » pourra être remis. Il a été construit à partir des expériences et témoignages de personnes touchées par une maladie chronique dans la Fonction Publique Territoriale. Il permet, par des informations théoriques et pratiques (connaissances administratives, organisation du système de santé, dispositifs d'aide...), de répondre aux besoins et questionnements des personnes touchées par une maladie chronique.

Pour réaliser ces actions, la MNT s'appuie sur son partenaire expert pour proposer une réponse adaptée aux problématiques de la FPT : le collectif Patients, Chroniques & Associés.

Il s'agit d'une association loi de 1901. Elle regroupe des associations de patients atteints par une maladie chronique et se bat pour la défense des droits et l'amélioration de la qualité des soins et de vie des personnes confrontées à des difficultés de santé.

## **PRÉVENTION en direction des agents les plus âgés et les plus exposés aux risques**

Le plan de prévention prévoit des actions de formation sur les TMS, une réunion / conférence d'information sur les TMS et deux conférences sur le diabète.

### **Présentation de l'action sur les TMS :**

Ces actions sont réalisées sous la forme d'ateliers pratiques. Objectif de l'action de formation : apprendre les bons gestes et postures afin d'éviter ou de diminuer les postures génératrices de douleurs.

Pour ces animations sur les TMS, les outils pédagogiques mis à la disposition de l'équipe dédiée :

- 1 CD rom dans lequel des animations permettent de savoir de quoi on parle et de pouvoir nommer les maux. (Disponible sous application Smartphone et iPhone,)
- Une exposition (6 panneaux),
- Un guide « Bon gestes, bonnes postures ».



Le nombre des actions de formation sur les TMS n'est pas limité pendant la durée de la convention.

### **Il sera également mis en place une réunion / conférence d'information sur les TMS (avec support vidéo), à destination des agents les plus exposés aux risques**

L'observatoire social territorial de la MNT (OST) a réalisé des études sur plusieurs métiers identifiés à risques (risques TMS). Les études réalisées à ce jour portent sur le métier d'ATSEM, le métier d'agent de la restauration collective, le métier de jardinier.

La Collectivité pourra choisir une conférence sur l'un de ces trois métiers. Celle-ci sera animée par l'auteur de l'étude.

De plus, nous proposons via notre partenaire l'Association Française des Diabétiques **deux conférences sur le diabète intitulée « matinée santé »**. Chaque intervention est menée par l'association locale AFD. Elle comprend la diffusion du film « Vivre avec le diabète » (durée de 36 minutes), un moment d'échange avec le public, un témoignage de vie et la diffusion de dépliants « test de risque ».

*(L'AFD est une association de patients dirigée par des patients. C'est une Fédération, dotée d'un réseau d'associations locales, réparties sur l'ensemble du territoire national. Elle regroupe 130 000 membres.)*

### **PERMANENCES – RÉUNIONS D'INFORMATION DANS LES COLLECTIVITÉS**

Le nombre des réunions d'information, des permanences ne sera pas limité et ce pendant toute la durée de la convention.

### **ASSISTANCE JURIDIQUE ET FORMATIONS**

La MNT met à la disposition du Centre de gestion et des Collectivités une assistance juridique réalisé par un juriste de la direction juridique de la MNT, sur des sujets tels que la fiscalité de la participation employeur, le contrat responsable, le décret et ses arrêtés,...

La MNT met également à la disposition du Centre de gestion des formations (compte de résultat, ...) pendant toute la durée de la convention. Le nombre des formations n'est pas limité.